

Plan régional
de prévention
et d'éducation
à la santé
des jeunes

2017/2020

PRÉV- ENTION





#pdlJeunesse

sommaire

- 1. CONSTATS P 7
- 2. LA RÉGION S'ENGAGE P 11
- 3. SIX MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES JEUNES P 15
- 4. RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE P 23

Des mesures concrètes en faveur de la santé des jeunes

Bien que la santé relève d'abord de la compétence de l'État, la Région a souhaité en faire une priorité du nouveau mandat. Elle constitue en effet l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité régionale, du renforcement de l'équité territoriale au développement de la recherche et de l'innovation, en passant par l'épanouissement et la réussite des jeunes.

Ainsi, dans le prolongement du Plan régional pour la santé qui vise à renforcer l'accès aux soins sur nos territoires et soutenir les solutions innovantes, la nouvelle majorité a souhaité s'engager sur des mesures concrètes pour élargir son action en faveur de la santé des jeunes. **C'est le sens de ce Plan régional de prévention et d'éducation à la santé qui ouvre de nouveaux droits pour les jeunes et marque de nouveaux choix pour les territoires.**

- **Plus de droits pour les jeunes** car, au-delà des actions régionales existantes, la Région souhaite mettre en place de nouvelles aides et de nouveaux accompagnements pour renforcer l'autonomie et la responsabilité des jeunes en matière de santé, en particulier dans le domaine de la lutte contre les addictions. C'est une priorité que s'est fixée la majorité régionale face aux situations dramatiques que connaissent trop de jeunes et trop de familles, et dont les acteurs de la communauté éducative se font régulièrement l'écho.
- **Plus de choix pour les territoires** car, face à la multiplicité des acteurs qui œuvrent dans le champ de la santé et de la diversité des différents enjeux sanitaires que nous devons relever, la Région a choisi de privilégier la souplesse dans ses dispositifs ainsi que la proximité dans ses actions. Non seulement il est essentiel de prendre en compte la santé globale des jeunes, mais aussi de construire des réponses locales, en concentrant nos actions sur les lycéens, les apprentis et les jeunes décrocheurs, en les adaptant aux problématiques spécifiques de chaque territoire. C'est dans cet esprit que la Région souhaite contribuer efficacement à l'éducation à la santé des jeunes, pour une meilleure efficacité des interventions régionales.

Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire



© RIDLA - Monté-Les beaux matins

1

CONSTATS

Les travaux de l'Observatoire régional de la santé des Pays de la Loire¹ démontrent que la grande majorité des jeunes Ligériens sont en bonne santé et se perçoivent comme tels. Seuls 6 % des Ligériens de 17 ans déclarent un état de santé peu ou pas du tout satisfaisant par rapport aux personnes de leur âge (6 % en France).

L'observation met cependant en lumière des problématiques spécifiques de santé et des conduites à risques, avec par exemple :

- Souffrance psychique, violences et accidents : sur la période 2010-2012, sur 190 décès annuels de Ligériens de 15-24 ans, les accidents de la route représentent 60 décès (avec un contexte d'alcoolisation dans 40% des cas) suivis des suicides, à l'origine de 40 décès. Concernant les suicides des jeunes en région, le chiffre est supérieur de 54 % à la moyenne nationale sur la même tranche d'âge.
- Les troubles mentaux sont au 1^{er} plan en termes de morbidité et de handicap chez les jeunes : près de 3 400 jeunes Ligériens sont déclarés en affection longue durée pour des troubles mentaux et du comportement, 3 % des 15-24 ans sont suivis en établissement psychiatrique et enfin, chez les jeunes de 17 ans, 21 % déclarent un état dépressif modéré et 4 % un état dépressif sévère.
- 7 % des jeunes Ligériens sont en surcharge pondérale (9 % en France), une situation liée à des habitudes alimentaires défavorables et à la sédentarité.
- Si l'usage de méthodes contraceptives est largement répandu (en 2010, 96 % des Ligériennes de 15-25 ans vivant une relation stable déclarent y avoir recours et 94 % des Ligériens de 15-25 ans déclarent en 2010 avoir utilisé un préservatif lors de leur premier rapport sexuel), on constate toutefois une augmentation du recours au moins une fois dans l'année à la contraception d'urgence chez les 15-25 ans qui a rejoint entre 2005 et 2010 la moyenne nationale (13%). De son côté, dans un contexte général de banalisation des infections sexuellement transmissibles, le recours au test du VIH est une démarche moins répandue qu'au plan national : en 2010, 16 % des Ligériens de 15-25 ans déclarent avoir effectué un test dans l'année contre 20 % en France métropolitaine.
- Les consommations de produits psychoactifs (tabac, alcool, drogues) ne concernent pas seulement les jeunes, mais elles occupent à cet âge une place particulière. C'est notamment à cette période de la vie qu'ont lieu le plus souvent les premières expériences, et que des consommations durables, voire des usages problématiques (avec des incidences sur des conduites à risques, violences, accidents...) ou une dépendance sont susceptibles de s'installer.

Les jeunes des Pays de la Loire déclarent actuellement des niveaux de consommation de tabac et d'alcool, ainsi que d'expérimentation du cannabis, supérieurs à la moyenne nationale, la France étant elle-même en position relativement défavorable sur ce sujet par rapport aux autres pays européens.

En 2010, 32 % des Ligériens de 15-25 ans fument quotidiennement (30 % en France). Mais à 17 ans, le taux de fumeurs quotidiens est plus important en région qu'en France (36 % en 2014 contre 32 % en France).

Concernant l'alcool, 15 % des Ligériens de 15-25 ans peuvent être considérés comme consommateurs d'alcool à risque chronique ou de dépendance (contre 11 % en France).

Enfin, 3 % des Ligériens de 15-25 ans sont des consommateurs réguliers de cannabis (plus de 10 fois par mois) contre 5 % en France.

La prévention des conduites addictives, qui ne se résument pas qu'à la consommation de produits psychoactifs (elle comprend aussi les jeux, etc.), constitue ainsi l'un des enjeux essentiels pour la santé des jeunes Ligériens.

Il convient de préciser que l'état de santé des jeunes Ligériens ne peut être appréhendé et traité de manière monolithique car le niveau de santé est aussi lié aux inégalités sociales et même territoriales. L'approche territoriale constitue en effet une dimension essentielle pour l'efficacité des politiques de santé publique.

L'éducation à la santé est, selon l'Organisation mondiale de la santé, une approche globale qui vise le changement des comportements mais aussi des environnements relatifs à la santé, via une gamme de stratégies individuelles (modes de vie, habitudes de vie) et environnementales (conditions de vie).

Elle constitue une réponse particulièrement pertinente aux questions de santé chez les jeunes car elle leur permet de devenir, dans une logique de responsabilisation, acteurs de leur propre santé, ce qui réduit fortement les conduites à risques et, par conséquent, le recours aux soins. Pour mémoire, en France, le système de santé privilégie largement l'approche curative des soins par rapport à la prévention (environ 98 % des dépenses annuelles de santé).

La concertation menée avec les partenaires régionaux et acteurs locaux, dans le cadre notamment d'une journée consacrée à la prévention le 25 avril 2017, a permis de conforter cette approche.

¹ Source : la santé observée – santé des jeunes de 15 à 24 ans – janvier 2016 – ORS Pays de la Loire



© RPDL/J. Herman-Le-beaux/matins

2

LA RÉGION S'ENGAGE

L'éducation à la santé des jeunes constitue l'une des priorités du mandat régional 2015-2020. À ce titre, elle figure parmi les mesures prioritaires du **Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous**, adopté par le Conseil régional le 16 décembre 2016.



Dans ce cadre, la Région s'engage à :

- **Privilégier une approche globale de la santé des jeunes** : les accompagner pour agir, être responsables de leur propre santé afin de prévenir les conduites à risques en acquérant un socle nécessaire de compétences psychosociales (savoir prendre des décisions, savoir gérer son stress, avoir de l'empathie pour les autres). Cette approche globale renvoie directement aux fondements de la Charte internationale d'Ottawa adoptée en 1986 pour la promotion de la santé. Cela suppose une prise en compte équilibrée entre les thématiques de santé abordées (santé mentale, alimentation et activité physique, conduites addictives, vie affective et sexuelle)...
- **...Et accorder une attention particulière à la prévention des conduites addictives** compte tenu de la situation particulièrement préoccupante des Pays de la Loire dans ce domaine. **Ainsi, la Région dédiera des crédits spécifiques et renforcés à cette thématique sur l'ensemble des mesures du plan d'actions décliné ci-après.**
- **Cibler sa politique de prévention santé vers les lycéens (155 000), les apprentis (27 000) et les jeunes en risque de décrochage scolaire (environ 1 100).** Ces publics sont en effet au cœur des compétences de la Région. Ceci induit une coopération plus forte avec la communauté pédagogique, mais aussi les parents, et un accompagnement accru des initiatives locales prises par les responsables des établissements de formation (lycées, CFA). La santé doit être au cœur de l'éducation. Selon la charte « Éducation pour la santé en milieu scolaire en Pays de la Loire » signée en mai 2012 entre l'Agence régionale de santé et le Rectorat, « la définition, l'impulsion et la conduite d'une politique éducative de santé structurée constituent une des missions confiées au système scolaire, qui doit impliquer l'ensemble des personnels aux différents niveaux de responsabilité et, en premier lieu, dans l'école ou l'établissement scolaire. Elle contribue aux côtés des familles à la construction de l'élève, en tant que personne et citoyen, dans un double objectif du respect de soi et des autres. Dans ce cadre, la politique éducative de santé constitue un facteur essentiel de bien-être des élèves, de réussite scolaire et d'équité ».

- **Au-delà du périmètre de l'établissement, développer une approche territoriale de la prévention**, considérant le jeune dans l'intégralité de son milieu de vie (implication et sensibilisation des parents qui constituent l'environnement de vie principal du jeune, des acteurs locaux de santé, des élus locaux, des entreprises et associations).
- **Passer d'une logique de financeur à celle de promoteur de la santé** : la Région est aujourd'hui principalement perçue comme un financeur. Pour impulser une programmation régionale de qualité et efficace, elle doit progressivement évoluer vers un statut de promoteur. Il s'agit à la fois :
 - de faciliter le déploiement d'actions reconnues et validées sur le terrain,
 - de développer la montée en compétence et l'autonomie des porteurs de projets (établissements, collectivités) et des opérateurs en prévention (associations).

La Région peut ainsi s'appuyer sur des partenariats actifs avec des acteurs régionaux et des outils spécifiques.



© RPDL/Ouest Médias

3

SIX MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES JEUNES

Grâce à ces six mesures, il s'agit de proposer aux jeunes lycéens et apprentis un ensemble d'actions préventives sur des thèmes concernant directement leur santé, à savoir :

- particulièrement la prévention des conduites addictives, élargies au-delà des substances psycho-actives – alcool, tabac, drogues – aux addictions comportementales, aux risques liés aux écrans (pornographie, jeux vidéo, violence), aux jeux de hasard et d'argent et aux troubles du comportement alimentaire,
- le développement des compétences générales permettant aux jeunes d'être mieux responsabilisés sur leur santé (estime de soi, relation aux autres, etc),
- la vie affective et sexuelle,
- l'alimentation et l'activité physique,
- les risques auditifs,
- la santé psychique – prévention des risques de suicide.

La Région souhaite contribuer à la sensibilisation et à la responsabilisation des parents sur ces thématiques.

Dans ces domaines, elle entend soutenir des actions à destination directe des jeunes reconnues et validées selon les recommandations de Santé publique France.² Ces actions de prévention sont à l'initiative d'établissements de formation (le responsable et l'équipe éducative) mais peuvent être à l'initiative d'autres acteurs territoriaux afin de mieux prendre en compte les jeunes dans leur milieu de vie : collectivités locales, celles impliquées dans les contrats locaux de santé notamment ; professionnels de santé, en particulier ceux participant à des projets de santé ; associations locales, voire entreprises...

Pour atteindre cet objectif général, la Région met en oeuvre les six mesures suivantes.

Mesure 1

Consolider une offre régionale professionnelle en prévention santé des lycéens et apprentis : partenariat pluriannuel avec les grands opérateurs régionaux de prévention

Un accord-cadre sur trois ans (2018-2020) avec les grands opérateurs régionaux en prévention santé (associations...) propose un cadre de travail lisible et budgétairement sécurisé afin de **déployer un ensemble d'actions ayant un impact direct sur les jeunes** à grande échelle (pluridépartementale, régionale) :

- interventions auprès des jeunes (séances, ateliers, etc), prioritairement dans leurs lieux de formation,
- formations par les pairs (jeunes référents dans les établissements, jeunes en service civique recrutés par la Région),

- formations, sensibilisations d'adultes relais (personnels pédagogiques ou infirmiers de l'établissement, personnels Région, sensibilisation des parents...),
- accompagnements d'équipes éducatives à construire un projet de prévention santé d'établissement.

Pour chaque opérateur, cet accord-cadre définit les objectifs généraux de prévention en précisant les thèmes de santé abordés, les territoires ciblés, les types d'établissements, le nombre de jeunes, les modalités d'évaluation. La Région est particulièrement attentive à la couverture territoriale des actions et au ciblage sur les territoires les plus en difficulté en matière de besoins de santé des jeunes. Cet accord-cadre est mis en oeuvre via des conventions annuelles d'exécution précisant les plans d'actions et budgets annuels des opérateurs.

Dans ce domaine de la prévention santé, et parce que les conduites à risques démarrent souvent à un jeune âge, un travail sera proposé aux Départements qui le souhaitent afin de coordonner au mieux les actions respectives de nos collectivités dans les établissements de formation dont elles ont la charge.

Mesure 2

Ancrer la prévention santé des jeunes dans les territoires : l'appel à initiatives locales en prévention santé

La Région entend favoriser l'émergence et la remontée de projets locaux reflétant des problématiques territoriales spécifiques et promouvant des partenariats locaux. Ces actions principalement initiées par des collectivités territoriales peuvent notamment être déployées dans le cadre du volet prévention d'un contrat local de santé signé avec l'ARS.

L'objectif est bien ici de créer une dynamique locale autour des sujets de prévention santé, avec une prise en compte globale du jeune dans son milieu de vie, tout en décloisonnant et en reliant les acteurs locaux : parents, établissements de formation, collectivités locales, professionnels de santé, foyers de jeunes ou clubs sportifs.

La Région est particulièrement attentive à la démarche déployée par le territoire en vue, d'une part, de répondre aux besoins de coordination des acteurs et, d'autre part, d'associer les parents. Les projets de prévention soutenus doivent s'adresser directement aux jeunes et être portés par des acteurs locaux en prévention (associations), des collectivités locales...

Cet appel à initiatives est conduit annuellement et communiqué dans les territoires.

² Santé publique France est l'agence nationale de santé publique, créée par l'ordonnance 2016-462 du 14 avril 2016 et le décret 2016-523 du 27 avril 2016.

Mesure 3

Déployer les actions du Pacte éducatif régional en faveur de la prévention santé des lycéens et des apprentis

L'objectif de cette mesure est, d'une part, de faire monter en compétence les équipes des établissements sur la prévention santé et, d'autre part, de faire émerger des actions d'accompagnement des jeunes au sein des établissements, en partenariat étroit avec les autorités éducatives compétentes (Rectorat ; DRAAF - Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ; URADEL - Enseignement catholique des Pays de la Loire ; ARDIR - Association régionale des directeurs de CFA), et, selon les besoins, en s'appuyant sur les grands opérateurs régionaux soutenus dans la mesure 1.

Adopté par le Conseil régional le 17 mars 2017, le Pacte éducatif régional identifie la prévention santé des lycéens et apprentis ligériens dans leur établissement parmi ses priorités. Il comprend :

- Un appel à projets « Actions éducatives ligériennes », soutenant les projets contribuant à l'estime de soi, la prévention et la lutte contre les addictions. Destiné aux établissements, cet axe leur permet de développer des projets sur mesure visant à prévenir les addictions et les comportements à risque (alcool, tabac, drogues, outils numériques...), à renforcer l'estime de soi (mal-être, climat scolaire, harcèlement...), à favoriser une alimentation saine, à acquérir les gestes qui sauvent et sensibiliser au don d'organes, et à encourager les activités sport/santé.
- La mise à disposition par la Région de jeunes en service civique qui pourront accompagner la mise en œuvre de ces projets de prévention santé.

Les élus et les services régionaux entendent particulièrement sensibiliser les responsables et équipes d'établissements sur le présent Plan de prévention santé et sur l'intérêt d'intégrer cette dimension dans leur projet d'établissement.

Mesure 4

Faciliter sur tout le territoire un accès des jeunes à un parcours de soins : le « Pass santé »

Ce nouveau Pass santé comporte :

- un accès, dans des conditions identiques à celles qui existaient précédemment, à des consultations médicales en prévention élargies à d'autres thèmes que la contraception et le dépistage : alimentation, sommeil, addictions, stress, santé mentale...
- un accès conservé au dépistage et à la contraception, avec désormais une prise en charge par la CPAM des dépenses qui la concernent dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la Région,
- un ensemble de prestations prises en charge à 100% par la CPAM destinées spécifiquement aux publics jeunes (consultation MT'dents, remboursement des substituts nicotiniques...)

L'enjeu est de permettre, en complément des actions collectives de prévention, d'apporter aux jeunes une réponse individuelle.

Lancé en septembre 2012, le Pass prévention contraception a donné lieu à la délivrance de 30 000 chéquiers utilisés par des jeunes (consultations et analyses médicales, délivrance de contraceptifs en pharmacie). La Région élargit désormais ce dispositif d'accès des jeunes à un parcours de soins gratuit et anonyme en le développant à d'autres besoins de santé.

Le support papier du chéquier est abandonné au profit d'une version dématérialisée disponible sur application smartphone et sur site web. En revanche, les modalités d'activation de ce nouveau chéquier numérique **continuent à reposer sur les adultes référents** présents dans les 1600 points actuels de diffusion (établissements de formation, pharmacies, etc).

Par ailleurs, **l'anonymat des jeunes demeure garanti.**

Ce nouveau dispositif s'appuie sur un nouveau partenariat mis en place avec l'Assurance maladie. Cette convention Région-Assurance maladie permet d'une part à la CPAM d'assumer les dépenses de santé qui relèvent de sa compétence (en lieu et place de la Région jusqu'à présent), comme le prévoit l'article 64 de la loi de financement de la Sécurité sociale en 2016, et d'autre part d'informer les jeunes via le dispositif du nouveau Pass sur les prestations spécifiques de l'Assurance maladie précitées.

Cette nouvelle formule, proposée à compter du 1^{er} semestre 2018, permet en outre de **redéployer les moyens économisés avec le partenariat avec la CPAM sur l'ensemble de ce plan de prévention.**

Mesure 5

Sensibiliser la population ligérienne aux conduites à risques et à la prévention du mal-être chez les jeunes

L'objectif est de renforcer l'information et la communication pour sensibiliser la population aux conduites à risques et à la prévention du mal-être chez les jeunes.

La Région peut contribuer à la politique proactive, mise en place par les pouvoirs publics ces dernières années, de déconstruction de l'image positive des produits, en s'adressant à la fois aux jeunes, cible principale de son programme, aux parents et aux autres acteurs environnant les jeunes. Elle entend ainsi relayer les grandes campagnes de santé publique afin de conforter un environnement favorable aux interventions de terrain.

Mesure 6

Développer la montée en compétence et l'autonomie des porteurs de projets (établissements, collectivités) et des opérateurs en prévention (associations)

Afin de soutenir les acteurs régionaux dans le déploiement de leurs projets de prévention, **la Région soutient, aux côtés de l'ARS, le pôle de ressource régional en éducation et promotion de la santé** piloté par l'IREPS³, qui leur propose :

- un conseil en méthodologie et l'évaluation de projets,
- une formation à l'éducation et promotion de la santé,
- un appui documentaire,
- un accompagnement à l'utilisation d'outils d'intervention en éducation et promotion de la santé,
- un appui à la démarche-qualité,
- des espaces d'échanges de pratiques.

Par ailleurs, la Région soutient des actions favorisant l'acculturation des acteurs directs ou indirects, par exemple, des formations/sensibilisations des élus locaux en lien avec les Associations des maires de France, voire le CNFPT...

Elle poursuit également la professionnalisation des personnels de CFA sur la prévention des comportements addictifs des jeunes, en maintenant chaque année une action de formation dédiée dans son Programme régional de formation des acteurs de l'apprentissage, élaboré en concertation avec le Rectorat.

³ L'instance régionale en éducation et promotion de la santé des Pays de la Loire. L'IREPS Pays de la Loire, créée en 2009, est une association œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, de l'éducation pour la santé et de l'éducation thérapeutique du patient.

Autres actions de prévention santé soutenues par la Région

Enfin, si l'éducation à la santé auprès des jeunes est l'axe prioritaire de la Région, il convient de rappeler son engagement, à travers le Plan régional d'accès à la santé 2017/2020, sur d'autres actions de prévention en matière de santé qui touchent plus largement la population ligérienne :

- Son soutien aux **projets pluriprofessionnels des maisons de santé**. La Région encourage et soutient des actions de prévention et de promotion de la santé développées au sein de ces structures (exemples : accueil de sessions d'éducation à la santé notamment proposées par les associations, actions de soutien des patients atteints de maladies chroniques à travers l'éducation thérapeutique du patient, mise en place de groupes de paroles...). Les professionnels de santé sont par ailleurs invités à soutenir et/ou relayer les actions de prévention ou de promotion de la santé conduites sur le territoire de la maison de santé.
- Le **troisième Plan régional santé environnement** (PRSE 2016-2021) construit avec l'État et l'ARS a été lancé en mars 2017. L'objectif est de préserver et améliorer les facteurs environnementaux qui constituent des déterminants de la santé des Ligériens. Cinq axes stratégiques sont considérés :
 - axe 1 alimentation et eau destinée à la consommation humaine,
 - axe 2 bâtiments, habitat, santé,
 - axe 3 cadre de vie, urbanisme et santé,
 - axe 4 environnement de travail et santé,
 - axe 5 mise en réseau d'acteurs, culture commune santé environnement.



4

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE

© RPD/LA. Monté-Les beaux matins

Le Plan régional d'accès à la santé partout et pour tous a inauguré une méthode de travail fondée sur la concertation et la synergie avec les acteurs déclinée dans le champ de la prévention santé.

Une mission santé du Conseil régional pilotée par Catherine Deroche

À travers la mission santé dédiée, pilotée par Catherine Deroche, conseillère régionale, vice-présidente de la commission territoires déléguée à la santé, la Région des Pays de la Loire fait le choix d'une action volontariste, pour intervenir dans une logique de complémentarité, voire d'effet de levier, avec les dispositifs et actions portés par les autres acteurs de la santé.

En effet, en matière de prévention, le paysage est particulièrement riche avec :

- les donneurs d'ordre et financeurs parmi lesquels l'Agence régionale de santé, les Conseils départementaux, la MILDECA, etc.,
- les opérateurs de terrain : associations, établissements de santé, professionnels de santé libéraux, établissements de formation,
- les structures de coordination et d'expertise (centre de ressource de l'IREPS, Observatoire régional de la santé, structures régionales d'appui et d'expertise, etc.),
- et enfin les territoires, les bassins de vie qui s'impliquent dans des stratégies locales de santé (à travers des contrats locaux de santé signés avec l'ARS ou des contrats territoire Région 2020).

Un renforcement du partenariat avec l'Agence régionale de santé

Il s'agit de s'appuyer sur le partenariat avec l'Agence régionale de santé pour reconnaître et qualifier une offre d'opérateurs régionaux en prévention santé. Ceux-ci doivent :

- être reconnus par l'Agence régionale de santé (notamment à travers un contrat d'objectifs et de moyens signé avec cette dernière dans le domaine de la prévention),
- être en capacité de prioriser leurs actions sur les territoires les plus en difficultés,
- éviter de déployer des projets « clé en main » qui n'impliqueraient ni étude de besoin, ni participation de l'ensemble de la communauté éducative. La Région sera donc vigilante sur la réponse apportée aux établissements d'éducation et de formation afin que cette offre régionale de prévention réponde à la demande des établissements dans le cadre du Pacte éducatif régional.

Une participation aux instances partenariales

La Région doit intégrer les instances externes pour être pleinement identifiée comme un acteur régional, donner de la visibilité à son action et mieux connaître l'existant afin de s'assurer de la complémentarité de son programme avec ceux des autres institutions :

- les instances en lien direct avec la prévention santé : Commission de coordination des politiques publiques de santé de l'ARS, Conseil d'administration des associations de prévention, Commission régionale solidarité autonomie, comités de pilotage des Contrats locaux de santé...
- les instances des établissements de formation (conseils d'administration, temps de concertation avec les acteurs institutionnels éducatifs : Rectorat, ARDIR, DRAAF, URADEL, etc.).

Enfin, en lien avec l'ARS, la Région entend organiser des temps dédiés d'information partagée entre les financeurs régionaux de la prévention santé (Région, l'ARS, MILDECA...).

6 MESURES EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES JEUNES

1. **Consolider une offre régionale professionnelle en prévention santé des lycéens et apprentis : partenariat pluriannuel avec les grands opérateurs régionaux de prévention.**
2. **Ancrer la prévention santé des jeunes dans les territoires : l'appel à initiatives locales en prévention santé.**
3. **Déployer les actions du Pacte éducatif régional en faveur de la prévention santé des lycéens et des apprentis.**
4. **Faciliter sur tout le territoire un accès des jeunes à un parcours de soins : le « Pass santé ».**
5. **Sensibiliser la population ligérienne aux conduites à risques et à la prévention du mal-être chez les jeunes.**
6. **Développer la montée en compétence et l'autonomie des porteurs de projets (établissements, collectivités) et des opérateurs en prévention (associations).**



PRÉV- ENTION